

L'objectif principal de Gestion de placements Connor, Clark & Lunn (CC&L) consiste à tenir ses engagements à l'égard des objectifs de rendement de ses clients. Nos stratégies de placement sont le fruit d'une recherche rigoureuse et sont exécutées au moyen de processus de placement et de gestion du risque rigoureux. Conformément à notre obligation fiduciaire, tous les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont pris en compte dans la mesure où nous croyons qu'ils ont une incidence importante sur le risque ou le rendement.

## CONVICTIONS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Toutes choses étant égales par ailleurs, nous estimons que les sociétés dotées de pratiques commerciales saines, qui accordent notamment l'attention appropriée aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise, ont de meilleures chances de surpasser celles qui en sont dépourvues. Plus précisément, nous croyons que les sociétés qui portent attention aux changements climatiques, à la diversité et à l'inclusion, à la gestion du capital humain et à la structure du conseil d'administration obtiendront de meilleurs résultats financiers à long terme que celles qui ne prennent pas en compte ces enjeux.

Toutes choses étant égales par ailleurs, les sociétés qui ont des pratiques non durables liées aux facteurs ESG sont susceptibles de subir une augmentation du coût des capitaux et du risque opérationnel.

Toutes choses étant égales par ailleurs, nous croyons que l'incidence des pratiques liées aux facteurs ESG sur les perspectives en matière de risque et de rendement croît avec l'horizon de placement.

Nous croyons que les pratiques et la réglementation exemplaires en matière de facteurs ESG peuvent varier selon les émetteurs, les secteurs, les sous-secteurs et les régions et que notre approche des facteurs ESG doit refléter ces différences.

Nous considérons qu'il est préférable d'intégrer les facteurs ESG dans nos recherches, notre évaluation du risque et des occasions, nos activités d'engagement et dans l'exercice de notre vote par procuration, plutôt que de simplement se départir d'un placement ou d'exclure des titres de notre univers de placement.

Nous croyons que nous pouvons plus facilement encourager une meilleure prise en compte des facteurs ESG dans notre univers de placement en participant et en soutenant les regroupements pertinents, comme la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance, les Principes pour l'investissement responsable (PIR) des Nations Unies et diverses initiatives du secteur.

Nous croyons que nous avons la responsabilité de défendre l'intégrité des marchés financiers en soutenant les politiques qui préconisent une plus grande transparence et la promotion de pratiques commerciales durables.

## GOUVERNANCE

### Conseil d'administration

Le conseil d'administration de CC&L (le « conseil ») assume la responsabilité ultime de notre approche en matière d'investissement responsable.

## Comité ESG

Le comité ESG (le « comité ») a été créé pour superviser toutes les activités ESG qui soutiennent le programme de la société en matière d'investissement responsable et pour faire des recommandations au conseil d'administration dans le cadre du mandat du comité, que le conseil d'administration revoit et met à jour périodiquement. Le comité relève directement du conseil d'administration et est responsable de la surveillance, de la gestion et de la communication quotidiennes de l'approche de la société en matière d'investissement responsable. La composition du comité a été réalisée délibérément pour faciliter la circulation de l'information entre le comité et les équipes de placement et favoriser le dialogue entre les équipes de placement. Le mandat du comité donne des précisions sur le mandat et la structure du comité et le conseil d'administration le revoit et le met à jour périodiquement.

## Comité de gestion du risque

Le comité de gestion du risque de placement de CC&L est responsable de la surveillance du risque des placements de la société. Ce comité examine mensuellement les rapports sur les risques ESG de nos portefeuilles d'actions.

## Conflits d'intérêts

Les conflits d'intérêts, y compris ceux liés à l'investissement responsable, sont documentés dans le manuel de CC&L sur la gouvernance d'entreprise. Conformément au manuel, le conseil d'administration a adopté le code d'éthique professionnelle des gestionnaires d'actifs du CFA Institute, un code volontaire conçu pour être largement adopté dans le secteur à l'intention des gestionnaires qui cherchent à respecter de saines pratiques éthiques. Le code s'applique à tout le personnel et exige la divulgation des conflits d'intérêts découlant de toute relation.

## INTÉGRATION DES FACTEURS ESG

Chacune des équipes de placement de CC&L est responsable de l'intégration des facteurs ESG dans son processus de placement, y compris les facteurs liés aux changements climatiques. CC&L a adopté les définitions des PRI relatives aux facteurs ESG. Notre approche à l'égard de l'intégration des facteurs ESG dans le processus de placement de chaque équipe reflète l'ensemble de nos convictions en matière d'IR énoncées dans la première section du présent document.

### Processus de placement en actions fondamentales

L'équipe des Stratégies fondamentales d'actions intègre les facteurs ESG à ses recherches au moyen d'une approche descendante et ascendante. D'un point de vue descendant, l'équipe des Stratégies fondamentales d'actions tient compte des thèmes à long terme, comme les changements climatiques, l'inégalité des revenus et les changements démographiques, et intègre ces points de vue dans ses recherches sur les actions et dans ses préférences du portefeuille. Ces thèmes peuvent refléter des risques ou des occasions.

D'un point de vue ascendant, l'équipe des Stratégies fondamentales d'actions tient compte des facteurs ESG au moyen de ses recherches, de son analyse des cours cibles, de ses interventions auprès de la direction ou des membres du conseil d'administration et des votes par procuration. L'équipe s'appuie sur des recherches exclusives qui sont complétées par des données recueillies au moyen de son questionnaire personnalisé sur les facteurs ESG à l'intention des émetteurs, des données de MSCI utilisées par notre équipe d'analyse quantitative des actions et des données externes accessibles au public sur les facteurs ESG. Dans la mesure où une incidence financière importante (positive ou négative) est probable pendant l'horizon de placement de la stratégie, l'équipe en tiendra compte dans ses prévisions financières et son analyse des cours cibles. Elle utilisera également ces renseignements pour éclairer leurs décisions de vote par procuration et pour établir la priorité d'autres activités d'engagement. L'équipe des Stratégies fondamentales d'actions suit les paramètres de risque du modèle quantitatif, ce qui renforce l'intégration des facteurs ESG à son processus, puisque les facteurs ESG sont intégrés au processus quantitatif de CC&L.

## Processus de placement quantitatif en actions

L'équipe d'analyse quantitative des actions de CC&L intègre les facteurs ESG à l'aide des données de MSCI dans son processus de placement à titre de facteurs de risque systématiques, ainsi qu'à titre de variables explicatives du risque propre aux actions. De plus, les données sur le carbone de l'indice MSCI sont utilisées pour gérer l'exposition au carbone dans toutes les stratégies quantitatives. L'équipe d'analyse quantitative des actions s'engage à entreprendre des recherches continues sur les facteurs ESG dans le but d'améliorer les prévisions de risque et de rendement du modèle quantitatif.

## Processus de placement dans les titres à revenu fixe

L'équipe des titres à revenu fixe intègre les facteurs ESG à son processus de placement, principalement au moyen de ses recherches sur les obligations de sociétés. En plus de ses propres recherches exclusives, l'équipe s'appuie sur des données externes, comme les données sur les facteurs ESG de Bloomberg, ainsi que sur les réponses au sondage auprès des émetteurs sur les facteurs ESG de CC&L réalisé en collaboration avec l'équipe des Stratégies fondamentales d'actions, pour mieux comprendre tout enjeu ESG qui pourrait être mis en évidence. L'analyse tient compte de la préparation relative de l'émetteur à s'adapter aux exigences des changements climatiques, de la qualité de la direction, de la solidité du modèle de gouvernance de la société, des pratiques de travail et de tout autre risque lié aux facteurs ESG. L'équipe ajustera les prévisions d'écart de taux d'un émetteur lorsque la recherche indiquera qu'un enjeu ESG pourrait fortement influencer les données fondamentales du crédit de l'émetteur dans l'horizon prévisionnel de placement.

## CHANGEMENTS CLIMATIQUES

CC&L estime qu'il est impératif de reconnaître dans l'approche en matière d'IR les risques et les occasions découlant des changements climatiques. Cela dit, nous sommes également conscients que bon nombre des risques associés aux changements climatiques s'inscrivent fondamentalement sur le long terme et, dans de nombreux cas, hors de l'horizon de placement de nos processus de placement. C'est pourquoi notre stratégie met l'accent à la fois sur nos activités d'intégration, qui sont généralement associées à un horizon de placement à court terme, et sur nos activités d'intendance, lesquelles visent la défense des intérêts à long terme. Pour obtenir de plus amples renseignements sur notre approche, veuillez consulter notre rapport d'information sur les changements climatiques.

## VOTE PAR PROCURATION, INTENDANCE ET ENGAGEMENT

CC&L noue un dialogue avec les sociétés détenues sur une vaste gamme de sujets, notamment sur les facteurs ESG, pour soutenir ses efforts de recherche et exercer son influence en tant que propriétaire. Le dialogue est instauré au moyen de rencontres régulières entre les équipes d'analyse fondamentale des actions et des titres à revenu fixe et la direction ou les membres du conseil d'administration de la société, ainsi qu'au moyen du vote par procuration, de nos activités d'engagement et des initiatives collaboratives mises en place par l'équipe d'intendance et d'engagement, conformément à la Politique en matière de droits de vote et à la Politique d'intendance et d'engagement de CC&L. Les activités d'engagement de CC&L visent les marchés et les entreprises où nous détenons le plus de placements et les enjeux qui pourraient être financièrement importants pour une société en particulier. CC&L évalue cette importance au moyen du processus de recherche interne. Toutes les activités d'engagement sont consignées.

## AFFILIATIONS

CC&L est membre de divers organismes du secteur à l'échelle nationale et mondiale. Ces affiliations peuvent s'ajouter à nos efforts d'intendance et d'engagement indépendants ou peuvent offrir des occasions d'améliorer nos connaissances sur les enjeux ESG, d'accéder à des experts et à du contenu éducatif ou de faire progresser notre compréhension des pratiques exemplaires liées aux facteurs ESG. Notre participation à ces initiatives et ces organisations est approuvée par le conseil d'administration.

Voici quelques-unes des affiliations de CC&L :

- Coalition canadienne pour une bonne gouvernance (CCGG)
- Principes pour l'investissement responsable
- International Corporate Governance Network (ICGN)
- Association pour l'investissement responsable du Canada
- Engagement climatique Canada (ECC)
- Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC)

## DÉFENSE DES INTÉRÊTS

CC&L croit que nous avons la responsabilité de militer pour l'intégrité des marchés financiers. Nous pensons que certains facteurs ESG sont mieux abordés dans le cadre de la réglementation et des politiques publiques. Nous militerons dans des domaines où nous considérons détenir une expertise ou des opinions particulières pouvant contribuer à l'élaboration des politiques publiques. Nos activités de défense des intérêts sont approuvées par le conseil.

## AVIS

Le cadre de déclaration de l'information de CC&L en matière de facteurs ESG est conçu par le comité ESG conformément aux directives du conseil et reflète les besoins de nos clients ainsi que les exigences juridiques.

### Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies

À titre de signataires des PRI des Nations Unies, nous sommes tenus de rendre compte de nos activités liées aux facteurs ESG selon le cadre de déclaration de l'information des PRI. Nos rapports sur la transparence des PRI se trouvent sur notre site Web.

### Vote par procuration

Nos registres de vote par procuration sont fournis aux clients chaque trimestre et des renseignements supplémentaires sont fournis sur demande.

### Information sur les changements climatiques

Notre Rapport d'information sur les changements climatiques décrit comment nous mesurons et gérons les risques et les occasions liés au climat dans le cadre de notre processus de placement. Ce rapport renforce notre appui au Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques du Conseil de stabilité financière (GIFCC) et comme membres d'Engagement climatique Canada (ECC)

### Le point sur l'investissement responsable

CC&L publie chaque année un rapport sur les initiatives ESG de la société et présente les faits saillants de ses activités d'actionnariat actif dans le cadre de ses mises à jour sur l'investissement responsable. Ce rapport est publié sur notre site Web.

### Politique en matière d'investissement responsable

Toutes nos politiques en matière d'investissement responsable sont revues chaque année et mises à la disposition des clients dans le cadre de la communication annuelle de nos documents de gouvernance et sont également disponibles sur notre site Web.